

Transcription de lettres de remontrance au roi par les habitants de Bourges (v. 1575)

Lot de 36 lettres autographes, J 1546, pièces n°3 et 4

Pièce n°3

1. Au Roy
2. et a nos seigneurs de son conseil privé.
3. Les manans et habitans de la ville de Bourges, vos tres humbles et tres obeissans subiectz¹,
4. vous remonstrent tres humblement que, depuys les premiers troubles de l'an mil cinq cens
5. soixante deux, ilz ont esté continuellement en peyne et en guerre sans avoir eu le moyen
6. de juyr² librement de leurs biens, a cause de ce que les principaulx habitans d'icelle ville
7. ont leurs mestairies et revenu es parroisses et villaiges du costé et es environs de la
8. ville de Sancerre rebelle a v[ot]re ma[jes]té, et que les laboureurs, se sentant journellement
9. mylestez³ par ceulx de la ville de Sancerre et aultres gens de guerre qui ont presque
10. sans discontinua[ti]on esté ordinairement au pais de Berry, ont abandonné leurs maisons
11. et mestairies dont plus[ieu]rs ont esté bruslees et davantaige a esté emmené leur bestail
12. qu'ilz avoient en la campagne qui est tout le principal trafficq et revenu desdits
13. supplians au moyen de quoy ilz sont tous ruynez sans esperance de se pouvoir aucunem[en]t
14. remettre sus. Et encores est lad[ite] ville de Bourges chargee du fournissement de
15. cent muydz⁴ mestail⁵, troys cens pieces⁶ de vin, deux cens moutons et cinq[uan]te beufs pour
16. v[ot]re camp et armee qui est devant lad[ite] ville de Sancerre, et oultre y ont fourny
17. grande quantité de balles de layne et leur convient journellement faire de grandz fraiz

¹ Pour « sujets ».

² Pour « jouir ».

³ Pour « molestés ».

⁴ Pour « muids ». Le muid est une ancienne mesure de capacité des grains ou des liquides.

⁵ Pour « méteil » qui est un mélange de froment et de seigle semés et récoltés ensemble.

⁶ Une pièce de vin correspond à un tonneau.

18. pour la c[on]duicte et voicture desd[ites] munitions et plus[ieus] aultres incom[m]oditez qu'ils souffrent,
19. par le moyen de lad[ite] armee qui n'eust peu⁷ et ne pourroit longuement venire devant
20. icelle ville de Sancerre sans le support qu'elle a receu et recoit d'icelle ville de
21. Bourges, s'estans lesd[its] supp[li]ans esforcez de leur pouvoir comme encores ilz font
22. de favoriser lad[ite] armee et y fournir les munitions qui y sont necessaires.
23. Ayans esté advertiz qu'en considera[ti]on de ce et aultres pertes qu'ilz ont souffertes
24. v[ot]re majesté les avoit exemptez et soulagez des emprunctz p[ar]ticulliers qui
25. se demandent en la quallité dud[it] Bourges par la premiere com[m]ission qui en avoit
26. esté expediee, toutefois ilz ont depuis entendu que p[ar] aultre c[om]mission ilz sont
27. en lad[ite] ville pour les raisons susd[ites]. A ceste cause, ilz supplient et requierent
28. tres humblement v[ot]re m[aj]esté qu'il luy plaise avoir esgard ausd[its] granz fraiz, pertes
29. et ruynes qu'ilz ont supportez et qu'il leur convient encores supporter journallem[en]t
30. comme estans les plus proches dud[it] Sancerre et en ce faisans les faire quicter
31. et descharger dud[it] emprunct suyvant ce qui avoit esté premierement advisé
32. que lesd[its] supp[li]ans seront tenuz de tant plus affermez a vous faire a jamais
33. tres humble et tres fidelle service.

[Signature : Depardieu (notaire) ; [?] député p[ar] lad[ite] ville]

Pièce n°4, p. 1

1. Remonstrances au Roy et nos seigneurs de son conseil privé de parties
2. des ruynes et pertes souffertes par les habitans de Bourges a cause
3. des troubles.

⁷ Pour « pu » du verbe pouvoir.

4. Premièrement, que ces premiers troubles MV^CLXII [1562], lad[ite] ville fut prinse,
5. pillée et les principaulx habitans ranconnez⁸ par ceux de la no[uvel]le opinion
6. et si fut icelle ville chargée de XI [11] enseignes de gens de pied et deux
7. compagnies d'arquebusiers a cheval qui y tinrent fort quatre mois
8. et se munyrent des bledz et vivres qu'ilz trouverent es mestairies des
9. catoliques de lad[ite] ville de Bouges.
10. En lad[ite] annee le Roy assiegea lad[ite] ville avec une armee de XX a XXX^M [20 000 à 30 000]
11. ho[mm]es qui sejourna aux portes de Bourges et es envyrons ung mois
12. et plus. Et pendant ce siege furent pillées entierement les mestairies
13. de ceux de lad[ite] ville, leur bestail emmené, et plusieurs habitans d'icelle
14. que l'on trouvoit aux champs furent prins et rançonnez leur faisant
15. acroire qu'ilz estoient huguenotz.
16. Et combien que lesd[its] habitans feussent demeurez lors sans aucun
17. moyen et presque desnuez de tous biens, si est ce qu'ilz furent
18. co[n]trainctz de recevoir po[u]r garnison en lad[ite] ville po[u]r la co[n]server en
19. l'obeissance du Roy quatre compagnies de gens de pied et deux
20. compagnies d'ho[mm]es d'armes qui y demeurèrent jusques apres le
21. p[re]mier edict de pacifica[ci]on et furent payez des den[ier]s levez sur les
22. habitans d'icelle ville qui estoient de lad[ite] no[uvel]le opinion.
23. En l'an V^CLXVII [567] que les troubles reco[m]mancerent, lad[ite] ville fut chargée
24. de quatre compagnies de gens de pied et deux compagnies d'arquebusiers
25. a cheval qui furent payez aux despens du pais et [ils] y vinoient comme

⁸ Pour « rançonnés ».

26. a discretion en lad[ite] ville qui en fut grandement incom[m]odee.
27. Ilz furent aussi co[n]trainctz de recevoir la compaignie de cent chevaulx
28. legiers⁹ du capp[itai]ne centurion qui y fut nourrie et entretenue aux
29. Despens desd[its] habitans.
30. Daventaige, ilz furent chargez du rafraichissement de Il^c [200] chevaulx
31. d'ar[tille]rye qui furent envoyez en Berry, lesquelz furent logez aux faulxbourgs
32. de Bourges et fournis de vivres et munitions.
33. En ce mesme temps, ilz envoyerent de l'artillerye devant Benegon¹⁰ et
34. Sancerre par com[m]andement de feu mons[eigneu]r de Vatan, lors gouverneur

Pièce n°4, p. 2

1. d'icelle ville, et font encores journellement poursuyvre les maire et
2. echevyns de lad[ite] ville de faire payement aux canonniars, voiteriers,
3. laboureurs et aultres qui y ont employé leurs journees et perdu leurs
4. chevaulx et aussi fournyt lad[ite] ville les vivres qui estoient necess[air]es
5. po[u]r les gens de guerre estans campez devant lesd[its] lieux dont ilz ne
6. sont encore remboursez.
7. Il y a plus, que durant lad[ite] annee MV^cLXVII [1567] et les annees suyvantes
8. LXVIII [68], LXIX [69] et LXX [70], jusques apres le dernier edict de pacifica[ci]on, ceulx
9. de Sancerre leur ont co[n]tinuellement couru sus¹¹, venant jusques aux
10. portes de Bourges, emmenant si peu de bestail, bledz, vins et aultres

⁹ Les cheveu-légers sont les soldats de la cavalerie légère et armée de lances.

¹⁰ Pour « Bannegon ».

¹¹ Courir sus à quelqu'un signifie se jeter sur lui pour l'arrêter ou le tuer.

11. com[m]oditez qui leur restoient aux champs. Et firent ceulx de lad[ite] ville
12. de Sancerre si grand amaz de soldatz a la compaigne ~~que ceulx de lad[ite]~~
13. pensant ex[écu]ter l'entreprinse qu'ilz avoient faicte sur la grosse tour de
14. Bourges, que ceulx de lad[ite] ville de Bourges n'osoient sortir et
15. estoient comme esclavee et prisonniers.

16. Daventaige, le camp de Monseigneur le duc d'Aumalle¹² passa et sejourna
17. envyron trois sepmaines es entours dud[it] Bourges et, apres qu'il fut
18. passé, y passa et sejourna pareillement celuy du duc des Deux Pontz¹³ qui
19. acheva d'emporter ce qui estoit de reste en la campagne.

20. Tandis que led[it] camp de Monseigneur d'Aumalle fut es environs de
21. Bourges, ceulx de lad[ite] ville leur fournirent plus de cent mil pains
22. dont ilz n'ont receu aucun payement et si ilz en ferent encores
23. charroyer plus de XX^M [20 000] a la suite dud[it] camp et jusques en la ville
24. de Lymoges, le tout aux despens de lad[ite] ville de Bourges.

25. Oultre ce, avoient iceulx habitans auparavant envoyé cinquante
26. muydz d'avenne¹⁴ a Chastelerault po[u]r l'armee du Roy qui estoit en
27. prison.

28. Et encores po[u]r prendre le chasteau de Baugy et aultres chasteaux

¹² Claude II de Lorraine fut comte (1547-1550) puis duc d'Aumale (1550-1573). À la mort de son frère François de Guise, en 1563, il fut considéré comme le nouveau chef du parti catholique. Il mourut lors du siège de La Rochelle en 1573.

¹³ En 1569, Wolfgang de Bavière, duc des Deux-Ponts (1532-1569), dirigea une armée de mercenaires à travers la Bourgogne et le centre de la France pour venir en aide aux protestants français et saccagea, au passage, de nombreuses églises et abbayes.

¹⁴ Pour « avoine ».

29. fortz que ceulx de lad[ite] nouvelle religion tenoient en Berry, fut
30. envoyé aud[it] pais autre regimens de gens de pied des s[eigneu]rs de Gonez,
31. Carriou, Garriez et le Veriere qui sejournerent pres lad[ite] ville de Bourges
32. plus de deux mois et leur fut fourny grande quantité de munitions
33. et aussi y sejourna le camp de Monseigneur le ma[resch]al de Cossay¹⁵ ou fut
34. fourny environ LM [50 000] pains et XX ou XXX [20 ou 30] tonneaux de vin.

Pièce n°4, p. 3

1. Et ont toutes ces charges, foulles¹⁶ et opressions rendu la ville
2. en telle pauvreté qu'il se trouve a p[rese]nt en lad[ite] ville plus de II^{ML} [2 100]
3. personnes mandians hostrairement¹⁷, qui est plus d'ung tiers de lad[ite]
4. ville, et a l'on esté contrainct de les faire nourrir po[u]r eviter la
5. peste et putrefaction d'air, aux despens des aultres habitans qui
6. de jour a aultre s'apauvrissent, n'ayant aucun moyen de se remectre
7. sus po[u]r mestre lad[ite] ville en lieu de trafficq et aussi qu'ilz sont tousiours
8. en peine et en guerre et que leurs mestairies chomment, sans estre
9. cultivees il y a plus de trois ans, ayant les pauvres laboureurs,
10. tant po[u]r l'infertilité qui a esté aud[it] pais depuis trois ans que
11. a cause du pillage qu'ont fait sur eulx ceulx de lad[ite] ville de Sancerre
12. et aultres gens de guerre, esté contrainctz habandonner leurs
13. maisons et mestairies, viennent la plus part mander en lad[ite] ville de Bourges.

14. Et encores sont lesd[its] habitans de Bourges a p[rese]nt co[n]rainctz de

¹⁵ Artus de Cossé-Brissac, comte de Secondigny, dit le « maréchal de Cossé » (1512-1582).

¹⁶ Désigne ici une oppression, un accablement, un dommage.

¹⁷ Pour « austèrement ».

15. supporter la plus grande et principale foule de l'armee qui
16. est devant lad[ite] ville de Sancerre comme estans les plus proches,
17. combien qu'il y a plusieurs aultres petites villes en l'eslection de
18. Berry qui sont plus riches que Bourges n'ayant esté pillées
19. et saccagees comme a esté icelle ville de Bourges qui encores, oultre
20. les pilleries et ruynes cy dessus decl[ar]es apres la mort de l'a[dmira]l¹⁸,
21. fut pillée et tout le bien de ceulx de lad[ite] no[uvel]le opinion emporte
22. tellement que, s'il y a a p[rese]nt quelque subside¹⁹ ou emprunt, il fault
23. que ce soient les pauvres catoliques qui en portent seulz la
24. charge et foule, oultre la peine qu'ilz ont d'aller et envoyer a la
25. garde d'icelle ville, de jour et de nuict, ou ilz sont contrainctz d'aller
26. de six en six jours a cause du petit nombre d'habitans qui est
27. en lad[ite] ville mal peuplee et habituee²⁰.

[Signature : Depardieu (notaire) ; [?] député p[ar] lad[ite] ville]

¹⁸ Allusion à l'assassinat de Gaspard de Coligny le 24 août 1572, coup d'envoi de la Saint-Barthélemy.

¹⁹ Pour « subside ».

²⁰ Sûrement pour « habitée ».